

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 51 (1913)  
**Heft:** 42

**Artikel:** Regrets  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-209878>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

AU BON VIEUX TEMPS

**M**ERCREDI 1<sup>er</sup> décembre 1784, lisons-nous dans les *Annales fribourgeoises*, on a condamné à mort deux femmes, Babelet Roggou et Marie Zaquier d'Avri. Donc samedi on a présenté les deux au Conseil des Deux-Cents (à Fribourg); elles furent condamnées d'avoir la tête tranchée. La Roggouna, accompagnée des Révérends Pères Capucins, a été bien résolue, mais par contre la Zaquardat, on ne pouvait la résoudre. Etant donc sorti avec les deux hors de la porte des Elangs, il arriva qu'un certain Joseph Sudan, élevé à l'hôpital, cordonnier, demi-fou, a demandé la Marie Zaquard en mariage, ce qui a occasionné un long retard pour l'exécution. On est cependant monté jusque près de la potence avec elle, et on a attendu une réponse du Sénat de ce qui était arrivé. Après longtemps attendre, on conduisit la Zaquardat jusqu'à la rue du Guintz et on fit monter la Roggouna qu'on avait laissée à la chapelle de miséricorde, et on lui trancha la tête. On fit descendre la Zaquardat et on l'amena jusqu'à l'hôpital pour attendre la décision des Deux-Cents, qu'on a tenu après midi pour savoir si on la donnerait en mariage à cet homme ou non. Sur les 4 à 5 heures du soir, la sentence des Deux-Cents fut qu'elle devait mourir. Mais comme c'était trop tard, et la nuit commençait, on l'a gardée jusqu'au mardi 7 décembre, quoique tout était prêt ce même soir pour sortir et la conduire au supplice. On l'a consolée tant qu'il était possible, mais on n'a rien pu gagner sur elle : les prêtres, religieux, ont pris tous les moyens et peines possibles pour la résoudre, on a peu gagné. Enfin mardi, à 9 heures du matin, on l'a conduite de l'hôpital à l'échafaud où elle a crié jusqu'au moment où la tête lui est tombée, ne pouvant se résoudre à mourir. Elle mourut ainsi ; que Dieu lui fasse miséricorde.»

Les *Annales* ne disent pas quel était le crime de ces malheureuses.

La marguerite.

Une lettre : il m'aime!  
Une bague : un peu.  
Un bracelet : beaucoup.  
Un collier : passionnément.  
Un bouquet : pas du tout!

LE FILS DE SA SEIGNEURIE

## II

Jules s'arrangea de façon à rencontrer le fils de Sa Seigneurie. Il l'aborda respectueusement, chapeau bas, mais le regard fier et résolu

— Monsieur, dit-il, je ne pense pas qu'il soit dans vos intentions d'épouser Fanchette Pittet, la fille du meunier des Vibrettes ? Si c'était là votre idée, vous seriez assez aimable pour le dire, et je me retirerais, ne pouvant lutter avec vous... Si ce n'est pas le cas, je vous prierai de vous retirer vous-même, car j'aime la Fanchette et j'ai l'intention de la demander en mariage... C'est une honnête fille, etc...

— Mein Gott ! Une honnête fille ! Personne il tit le contraire... Fous être pien fier!... C'est pas permis de parler aux filles des meuniers ?

— Pas à toutes, Monsieur... et je ne permets pas qu'on parle à celle-ci sur un certain ton...

— Le fils du bailli beat barler à qui il feut... et sur douz les dons..., monsieur le paysan. Nous commander, vous opérir... Moi, faire ce qui me plaît... Si vous pas gontent, c'est le même chose...

— C'est ce qu'on verra, monsieur, dit séchement Jules... Tenez-vous pour averti.

— Si vous menacer, je vous fais mettre en prison, monsieur le paysan... Il y a de la place pour vous dans les gachots...

Jules tourna les talons, rageur. Ce grand garçon l'exasperait avec son sourire et ses airs vainqueurs. Pourtant il ne lui paraissait pas méchant, ni perfide, encore moins vicieux. Au contraire, il y avait dans ses yeux de Berne quelque chose de doux, de franc

et de lumineux. Jules se mordit les lèvres; il avait parlé trop net et trop sec, compromettant la situation au lieu de l'éclaircir. Ces patriciens, après tout, étaient les maîtres et, quoi qu'en dise, il y a un ton, un diapason sur lequel il faut accorder sa chanson. La raideur et l'arrogance sont le fait de Messieurs de Berne, c'est leur spécialité héréditaire.

Il se gratta la tête, une souffrance au cœur. Impossible de réparer cet accroc, d'aborder encore le fils offensé de Sa Seigneurie. Jules perdit l'appétit et le sommeil, se cache, ne pouvant supporter sans mourir la vue de Fanchette.

Mais, on le sait, au Pays de Vaud comme ailleurs, les petits événements décident parfois de grandes choses. Il y a d'ailleurs une Providence pour les fils de baillis et pour les amoureux, comme on le verra par ce qui suit.

La rivière, dont le ruisseau du moulin Pittet n'était qu'un diminutif, un fils minuscule, était riche en truites. Chacun aimait les truites, déjà en ces temps reculés, mais chacun ne pouvait les pêcher, ni les capturer à son gré, dans ce siècle d'interdictions et de lois tracassières. Toujours est-il que le bailli avait seul le droit de s'approvisionner de truites en un certain endroit du courant, le meilleur, mais aussi le plus profond et le plus périlleux, dit le Creux de l'Enfer.

Là, ne vous déplaise, on pouvait bellement se noyer et d'aucuns y avaient trouvé la mort, en péché de braconnage ou même sans péché du tout.

Le fils de Sa Seigneurie aimait fort à capturer le poisson dans le bien baillival. Nous devons à la vérité de dire que Jules Bosson, notre amoureux transi, s'y rendait parfois, comme plus d'un, dans l'intention de capturer *au vol* ou autrement l'une de ces friandes proies à la chair rose remontant le courant, sautant ou se prélassant mollement dans l'eau profonde et limpide du vaste vivier.

Or, un jour, le hasard, ou plutôt autre chose, voulut que Jules passât dans le voisinage du Creux de l'Enfer. Il entendit des cris inarticulés, bientôt suivis d'appels au secours, de cris de détresse, tout cela dans une langue intermédiaire entre celle de Voltaire et de Leurs Excellences de Berne.

Il pressa le pas, il avait reconnu la voix. Il arriva sur les lieux, écarta les branches et vit une chose vraiment tragique et lamentable.

Le fils de Sa Seigneurie, son rival pour tout dire, son ennemi, se débattait dans l'eau, étendant vainement un bras vers un secours absent. Comment avait-il perdu pied, lui, le jeune homme à la cheville vigoureuse ? Ne savait-il pas nager ? Car on pouvait nager dans le Creux de l'Enfer et c'était même là le seul moyen de n'y point laisser sa vie.

Au secours ! Au secours ! criait le Bernois, dont les forces s'épuisaient et dont la voix s'affaiblissait à chaque plainte.

Tonnerre ! fit notre Jules. C'est ce qui s'appelle arriver au bon moment. Mais, c'est mon Bernois du diable... Il m'en a fait de toutes les couleurs... Un autre que moi le laisserait dedans... Mais on est des chrétiens... et on ne laisse pas ainsi périr un homme, même s'il vous en a fait... Nom de nom, il ne sera pas dit que Jules Bosson aura laissé son prochain dans cet état...

— Au secours, mein Gott ! fit la voix désespérée, comme dans un râle...

— Tu as de la chance que Jules Bosson aime la truite, mon gaillard, murmura l'amoureuse de Fanchette en ôtant ses chaussures et sa blouse... On y va, monsieur de Mutzberg, on y va ! Tâchez seulement de vous tenir !...

Et notre Jules piqua une tête, arriva au Bernois déjà aux trois quarts privé de sentiment, le saisit.

Il se débattait, résistait.

— C'est vous... le paysan... Tu feux me noyer... te fenger...

D'une poussée énergique, se démenant et nageant, Jules ramena le Bernois sur la berge. Il était temps, une pâleur livide couvrait déjà ses traits; il rendit l'eau avec abondance. Jules le frotta, le secoua, lui rendit le sentiment. Il ouvrit les yeux...

— Fous... vous... vous être prave et tigne homme... Touchez-moi la main... Moi, je être mauvais pour vous... Je regrette... Je chure tefant Dieu que chamas plus je tirai un mot ni regarterai le fille tu meunier... Ah ! ce fille, il être heureux d'avo un mari comme vous... Prave, digne homme...

— Ne vous agitez pas, monsieur, dit Jules tout ému de cet accent de reconnaissance sincère. N'en dites pas plus long, vous êtes faible... Je crois en

votre parole, un noble n'en a pas deux... Ne parlez à personne de ce qui s'est passé, ça n'en vaut pas la peine...

— Pas le peine?... Che foutrais bien foir...

— Et le fils de Sa Seigneurie s'évanouit... Jules héla un paysan qui courut au château chercher du secours. Il resta auprès de son Bernois, le frottant, le traitant comme il put. Bientôt des voix alarmées retinrent, celles du bailli, de la baillive, du médecin et des domestiques.

Alors, Jules s'éclipsa.

La suite, on la devine. Sa Seigneurie le bailli ne fut pas ingrate; elle tenait à témoigner sa reconnaissance à celui qui avait conservé la précieuse vie de son unique héritier. Sa Seigneurie voulait manifester sa gratitude sous la forme d'un don en écus sonnants. Mais Jules se défendait, se démenait en brave garçon qu'il était, répétant qu'il n'avait rien fait d'extraordinaire, que chacun à sa place eût agi comme lui.

— Puisqu'ils veulent t'en donner, tonnerre ! disait le père Bossom, en vieil avare qu'il était, accepte donc ! L'argent, c'est toujours bon à prendre et ils en ont assez.

Mais Jules se raidissait.

Il était gomme cela, dit le jeune Wilhelm. C'est un tout prafe... Mon père, mettez tout cet archent dans le taplier du fille tu meunier qui est pauffre... Alors le père de ce prafe carson, foyant cet archent, ne sera plus contre le mariache.

Ainsi fut. Sa Seigneurie et Madame la Baillive se rendirent au moulin et versèrent, au sens propre, la grosse somme en or dans le tablier de Fanchette, rouge et les yeux pleins de larmes de reconnaissance, car c'était bien son Jules et rien que son Jules qu'elle aimait par dessus tout.

— La Fanchette du meunier est une brave et honnête fille, disait le père Bossom. Je l'ai toujours dit. Et son bonhomie de père est un brave homme... Maintenant que cette Fanchette a des œufs dans son tablier, ce n'est pas moi qui te contredirai, Jules.. Tu peux aller la chercher... Même que je serai heureux de voir par là cette jeunesse... Après tout, Jules, tu as du bonheur, oui, ma fi!...

ADOLPHE VILLEMARD.

Alors?... — M. Y. est grand amateur de chiens ; il en possède cinq ou six. Un de ses amis vient le voir :

— Mâtin ! dit ce dernier, tu as là de bien beaux chiens.

— Eu effet.

— Mais ils doivent bien de temps en temps te donner quelques puces?

— Non, au contraire.

Regrets. — Lorsque je me suis mariée — disait madame X... — j'étais du matin au soir aux genoux de mon mari. Mon adoration était sans bornes, je l'aurais mangé...

— Et maintenant? — demande son amie d'un air narquois.

— Maintenant?... Maintenant, je regrette de ne pas l'avoir fait!...

DANS L'ASCENSEUR

C'était pas plus tard que la semaine dernière, à Stockholm.

Je faisais mon voyage de noce.

Nous logions, ma femme et moi, à l'hôtel du Pôle boréal. Un peu lasse ce soir-là, Yvonne — c'est le nom de ma chère petite épouse — s'était retirée, aussitôt notre dînette achevée, dans son appartement.

L'adorable créature m'ayant accordé une flânerie d'une heure ou deux, j'avais entrepris une rapide excursion à travers la ville, histoire de me mettre au courant des us et coutumes de sa sympathique population.

Très curieux, Stockholm. Il y a des rues, des maisons, des tramways, des hommes, des femmes, des enfants, des messieurs qui fument, d'autres qui ne fument pas, des petits bateaux qui vont sur l'eau.

Ça sort vraiment de la banalité !

Rentré à l'hôtel, vous pensez bien que je me